

Produits pour PMEValable à partir du 1er janvier 2025







Prix en centimes par ki	Prix hors TVA	Prix TVA comprise		
TOPAZE	SEC PME Haut tarif Bas tarif	oh 21h 24h	29.14 23.48	31.50 25.38
AMBRE	SEC PME Haut tarif Bas tarif	0h 7h 21h 24h	31.16 25.50	33.68 27.57
OPALE	SEC PME Haut tarif Bas tarif	0h 7h 21h 24h	28.84 23.18	31.18 25.06

Garantie d'origine solaire local en complément

AMBREGO



AMBREGO - L'électricité composée de solaire local

Disponible par tranche de 100 kWh/an = CHF 2,50 (Hors TVA)

Votre électricité en détails

Prix en centimes par kilowattheure (cts/kWh). Les prix sont mentionnés hors TVA.

	011 010 10111	T TIX CITY	sortimes par Mowalti leare (ets) (Will). Les prix sor	
Energie		SEC PME		
OPAZE	Haut tarif		14.61	
TOPAZE	Bas tarif		13.05	
AMBRE	Haut tarif		16.63	
AIVIDAL	Bas tarif	15.07		
OPAL F	Haut tarif	14.31		
UPALE	Bas tarif	12.75		
Prix de base	Hors TVA	2.00/mois		
CHF	TVA comprise	2.16/mois		
Réseau		BT2		
Utilisation du réseau	Haut tarif	9.85		
Otilisation du reseau	Bas tarif		5.75	
Swissgrid SA - Services s	ystèmes	0.55		
Puissance	Hors TVA	8.50/kW/mois		
CHF	TVA comprise	9.19/kW/mois		
Abonnement	Hors TVA	300.00/année		
CHF	TVA comprise		324.30/année	
	Hors TVA	< 100A*	6.00/mois	
Prestation de comptage	TVA comprise		6.49/mois	
CHF	Hors TVA	> 100A	12.00/mois	
	TVA comprise	> 100A	12.97/mois	
* En cas de participation à une CEL C	HF 6.50 / mois hors TVA	A. CHF 7.03 / mo		
Energie réactive*	Hors TVA	5.70 cts/kVarh		
	TVA comprise	6.16 cts/kVarh		
*Lorsqu'elle ne dépasse pas 50% de	l'énergie active. l'énergie	e réactive est com	prise dans le prix d'utilisation du réseau.	
Taxes				
RPC et protection des eaux	k et poissons ¹⁾	2.30		
Réserve d'électricité de la 0	Confédération 1)	0.23		
Redevance cantonale ²⁾		0.20		
Redevances communales	3)	1.40		

SEC PME

BT2

Produit pour les clients dont la consommation électrique annuelle est inférieure à 100'000 kWh/an, avec un tarif de nuit avantageux (21h à 7h). Le lieu de consommation est équipé avec un dispositif de mesure de la puissance et alimenté en basse tension.

Informations complémentaires

Vous trouverez des informations plus détaillées ainsi que les dispositions contraignantes dans les règlements, les conditions générales (CG) et ordonnances ainsi que les directives en vigueur sous : sec.courchapoix.ch

Prix d'utilisation du réseau

Les prix de l'utilisation du réseau comprennent le transport et la distribution de l'énergie.

Facturation

Quatre factures sont établies dans l'année (y compris les 2 factures d'acompte). Choisissez le mode paiement qui vous ressemble sur notre site internet.

Taxes fédérales

Les taxes fédérales contiennent la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), la taxe pour la protection des eaux et des poissons et la réserve d'électricité de la Confédération (REC). Retrouvez plus d'informations à ce sujet sur : www.bfe.admin.ch.

Redevance cantonale

La redevance cantonale à vocation énergétique sur l'électricité est fixée selon les articles 28 et 35 de la loi sur l'approvisionnement en électricité

Redevances communales

La redevance pour l'utilisation du domaine public et la redevance à vocation énergétique sont fixées selon le règlement relatif aux redevances

1) Taxes fédérales

Rétribution de l'injection à prix coûtant (RPC)	2.20 cts/kWh
Taxe pour la protection des eaux et des poissons	0.10 cts/kWh
Pour la réserve d'énergie hydraulique (REC)	0.01 cts/kWh
Pour les réserves supplémentaires (REC)	0.22 cts/kWh
²⁾ Redevance cantonale	
Redevance à vocation énergétique	0.20 cts/kWh
³ Redevances communales	
Redevance pour l'utilisation du domaine public	0.60 cts/kwh
Redevance à vocation énergétique	0.80 cts/kwh

Vous souhaitez en savoir plus?



Service clientèle c/o SID, route de Bâle 1, 2800 Delémont + 41 32 421 92 30

sec@courchapoix.ch sec.courchapoix.ch